

DELIBERATION N°2020-21_19
de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté

Séance du Jeudi 26 novembre 2020

2. Approbation du procès-verbal de la CFVU du 20 octobre 2020

La délibération étant présentée pour décision.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 34 Quorum : 17 Membres présents : 12 Membres représentés : 7 Total : 19	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1 Suffrages exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent le procès-verbal de la CFVU du 20 octobre 2020.

Besançon, le 30 novembre 2020

Pour le président et par délégation

La Directrice Générale des Services



Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Procès-verbal de la CFVU du 20 octobre 2020



Procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université de Franche-Comté

Séance du Mardi 20 octobre 2020

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université de Franche-Comté s'est réunie le Mardi 20 octobre 2020 à 14h, en salle des Conseils d'UBFC, sous la présidence de Laurence RICQ, vice-présidente de l'université de Franche-Comté.

Etaient présents :

Collège A

Frank PALMINO (IUT BM)
qui a reçu procuration de Thérèse LEBLOIS (UFR ST)
Alain LAMBOUX-DURAND (IUT BM)
Guy LABARRE (UFR SLHS)
qui a reçu procuration de Estelle SEILLES (UFR Santé)
Almudena SANAHUJA (UFR SLHS)

Collège B

Frédéric MUYARD (UFR Santé)
qui a reçu procuration de Corine GIRARD (UFR Santé)
Catherine CAILLE-CATTIN (INSPE)
Karin MONNIER-JOBE (UFR ST)
qui a reçu procuration de Claude PARRATTE (UPFR Sports)
Jean-Emmanuel LAFARGE (IUT BV)
qui a reçu procuration de Nabile BOUSSAID (UFR ST)
Christine DOUXAMI (UFR SLHS)
qui a reçu procuration de Sophie MONTEL (UFR SLHS)

Collège des Usagers

Hadrien KARNETH (UFR Santé)
qui a reçu procuration de Justine GAILLARD (UFR Santé)
Samira FLINT (UFR SJEPG)
qui a reçu procuration de Athéna BLANC (UFR Santé)

Collège des Personnels IATOS

Brigitte GRILLOT (SCD)

Collège des personnalités extérieures

Jean-Marie VERNET (CESER)

Personnalités invitées

Elodie BELLE
Laura CLERC
Thierry Blond
Jeanne-Marie JANDEAUX
Laurence TREPS

Personnalités excusées

Thérèse LEBLOIS (UFR ST)
Estelle SEILLES (UFR Santé)
Corine GIRARD (UFR Santé)
Nabile BOUSSAID (UFR ST)
Claude PARRATTE (UPFR Sports)
Sophie MONTEL (UFR SLHS)
Justine GAILLARD (UFR Santé)
Athéna BLANC (UFR Santé)

Table des matières

1. Présentation de la démarche HRS4R.....	3
2. Budget formation 2021	4
3. Informations diverses.....	6
4. Approbation des procès-verbaux de la CFVU du 15 avril 2020, de la CFVU du 22 septembre 2020 et de la consultation électronique de la CFVU du 30 septembre 2020	8
5. FSDIE – projets inférieurs à 500 euros : commission électronique du 13/10/2020.....	8
6. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2020-2021 (suite).....	8
7. Campagne des DU, DIU 2020-2021 (suite).....	9
8. Questions diverses	9
Annexe 1	11
Annexe 2	12
Annexe 3	13
Annexe 4	14
Annexe 5	15

Laurence Ricq ouvre la séance à 14 heures 12 minutes. Le quorum est atteint.

Laurence Ricq propose de débiter avec les points 3 et 4 de l'ordre du jour avec les interventions de **Thierry Blond**.

1. Présentation de la démarche HRS4R

Thierry Blond présente la démarche HRS4R à la CFVU (*cf. document en annexe n°1*).

Thierry Blond explique que la Stratégie Européenne des Ressources Humaines pour les Chercheurs (HRS4R pour « Human Ressources Strategy For Researchers ») soutient les établissements dans l'application progressive des principes de la Charte européenne du chercheur et du Code de conduite pour le recrutement des chercheurs. Le label « HR Excellence in Research » identifie les établissements qui appliquent cette stratégie par une démarche d'amélioration continue et active dans différents domaines dont les aspects éthiques et professionnels, le recrutement, les conditions de travail et la formation des personnes. L'obtention de ce label donne une visibilité à l'université de Franche-Comté pour les recrutements et pour les porteurs et porteuses de projets de recherche. L'université de Franche-Comté a obtenu le label HR Excellence in Research le 17 mai 2016 pour six ans. Elle a effectué un audit à mi-parcours le 30 novembre 2018 et l'union européenne a rendu un rapport d'expertise le 22 février 2019. Le rapport précise que, si la démarche est bien intégrée, des actions correctives sont nécessaires, en particulier pour diffuser la démarche auprès des personnels, associer les jeunes chercheurs et mener à bien les actions en cours. En plus de l'achèvement du plan 2016-2022, l'université de Franche-Comté doit préparer le renouvellement du label qui doit aboutir à la validation du plan d'action 2022-2025. Au préalable, il faut rédiger et transmettre à l'union européenne un document intitulé « analyse des écarts ». Il permet de faire le lien entre d'une part la Charte européenne du chercheur et le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs regroupés et synthétisés en 40 principes et d'autre part la stratégie de ressources humaines de l'établissement mise en œuvre dans le cadre de la réglementation en vigueur et des règles et pratiques internes. C'est cette mesure de l'écart entre le principe posé par l'union européenne et la situation actuelle qui doit être la base de la réflexion sur le renouvellement du label. La diffusion du document d'analyse des écarts aux différentes instances doit donc permettre le recensement le plus large possible des pistes d'amélioration pour converger avec les 40 principes. Toutes ces contributions seront instruites par la cellule d'appui, analysées et priorisées par le comité de pilotage et validées par la direction de l'établissement et inscrites pour certaines dans un plan d'action dans le cadre de la stratégie de ressources humaines de l'UFC et proposées aux instances pour validation. Des points d'étapes sur la démarche et en particulier l'élaboration des documents sur l'analyse des écarts et le plan d'action seront présentés régulièrement aux instances dans l'année à venir.

A l'issue de la présentation, **Laurence Ricq** souligne l'esprit contributif de la démarche.

Christine Douxami demande si le dispositif a été présenté ou non à toutes les directions de composantes. Elle indique être étonnée que l'on ait déjà le label alors qu'on est encore loin de certains points du label.

Thierry Blond lui répond que d'autres universités ont aussi déposé leur propre label, avec un plan d'actions déposé par rapport aux priorités de l'époque. Quand un nouveau plan d'actions sera élaboré, cela sera différent. Il s'agit d'un projet qui s'installe dans la stratégie RH de l'établissement. Il s'agit d'un outil qui permet d'avoir un vrai projet avec des actions à mener.

Christine Douxami demande donc si le dispositif présente ou non un aspect contraignant.

Laurence Ricq lui répond qu'il s'agit d'un dispositif d'amélioration continue et que les écarts constatés le sont par rapport à ce que l'on s'était fixé.

Thierry Blond ajoute que beaucoup de thématiques obligent l'université à réfléchir sur ses propres pratiques.

Franck Palmino demande qui fixe les critères pour les Zone à Régime Restrictif (ZRR). Il indique que FEMTO a des problèmes avec les étudiants doctorants. Il précise qu'il existe en effet un délai pour obtenir des informations sur l'acceptation ou non d'étudiants dans le laboratoire, et que du fait que ce délai de réponse trop long, certains étudiants partent ailleurs avant d'avoir une réponse.

Thierry Blond répond qu'il s'agit d'un sujet imposé et que le délai de traitement, de réponse du ministère peut être variable.

Franck Palmino indique que la situation est critique car les étudiants s'en vont.

Thierry Blond lui répond que la moyenne en terme de délai est inférieure à un mois.

Franck Palmino lui répond qu'un mois, c'est déjà beaucoup dans cette situation.

Thierry Blond dit que tout est fait avec FEMTO pour traiter les dossiers le plus vite possible.

2. Budget formation 2021

Thierry Blond indique que le but de cette intervention est d'améliorer l'information portée à la connaissance de la CFVU. Un effort est fait cette année pour prendre le temps d'expliquer l'élaboration du budget, qui était auparavant souvent présenté après les arbitrages budgétaires. Cette année, le budget est présenté à la CFVU avant les arbitrages budgétaires pour requérir son avis.

Thierry Blond rappelle que le budget 2020 a été approuvé lors du Conseil d'Administration du 10 décembre 2019. Il rappelle également que le budget est exécuté en année civile et est par conséquent en décalage avec l'année universitaire. Il ajoute qu'un budget rectificatif a eu lieu et a permis de prendre en compte les projets pluriannuels (immobilier) et les impacts de la pandémie.

Thierry Blond précise que le futur budget a été préparé dans un contexte évolutif.

Thierry Blond présente le budget à la CFVU (*cf. document en annexe n°2*).

Catherine Caille-Cattin précise, concernant le départ du site de fort Griffon, que les agents ont quitté le fort en 2013.

Thierry Blond lui explique qu'il existe des charges qui pèsent encore aujourd'hui malgré tout.

Laurence Ricq indique qu'il existe deux nouveautés cette année, à savoir une présentation en amont du budget et l'ajout d'une ligne de provision, qui permet de simplifier l'intervention sur un projet spécifique.

Franck Palmino dit que cette année une demande de prolongation de bourse suite Covid a été effectuée par les doctorants. Il demande si cela intervient dans le budget.

Thierry Blond lui répond qu'une grande attention est portée par le gouvernement aux doctorants, dont l'activité a été suspendue par le confinement. Il indique qu'un gros travail de recensement a été fait, qui va être à nouveau actualisé. **Thierry Blond** indique que nous sommes dans l'attente d'arbitrages financiers, et qu'une partie dépend de la région. Il précise que le dispositif concerne pour le moment les doctorants en 3ème année.

Franck Palmino évoque la réforme des IUT qui passe en 3 ans avec de nouveaux parcours, et demande s'il y aura un impact dès l'année prochaine.

Laurence Ricq lui répond que le postulat donné par l'Université et le ministère à ce sujet est : « à moyen constant ».

Frédéric Muyard revient sur la présentation du budget et indique qu'il est très bien d'avoir ça par rapport au tableau récapitulatif présenté auparavant, que cela change tout. Il précise qu'il y a beaucoup de financement dédiés, et que cela se voit maintenant via cette présentation. **Frédéric Muyard** demande où nous en sommes par rapport au retour à l'équilibre.

Laurence Ricq lui répond qu'il n'y a aucun changement pour le moment, qu'il y a les mêmes budgets que 2020.

Frédéric Muyard demande si l'on a toujours le même pourcentage de retour à l'équilibre.

Thierry Blond lui répond qu'il y a un retour à l'équilibre de 2 millions d'euros. Il indique que la situation s'est améliorée, qu'on a changé de stratégie. Désormais, c'est un prélèvement à la source : on déduit de l'enveloppe globale de l'établissement. L'idée est de dégager la marge en amont. Il n'y a pas de prélèvement supplémentaire. Ce sera le budget des services, qu'ils auront effectivement à dépenser.

Catherine Caille-Cattin indique être au conseil du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) avec **Brigitte Grillot**. Elle dit que le budget n'a pas été voté en raison de la baisse très importante de celui-ci. **Catherine Caille-Cattin** indique qu'on avait dit qu'il y aurait la même somme par rapport à l'année d'avant, mais que le budget du SUMPPS a baissé drastiquement.

Thierry Blond indique que Corinne Lesueur-Chatot a pu constater, lors d'une réunion, que son budget n'a pas baissé. La mise en place de la CVEC (Contribution à la Vie Etudiante et de Campus) explique cela, car une part du budget se trouve là-dedans. Cette somme-là a été sanctuarisée pour le SUMPPS. Cette demande a été très largement entendue, et on a consommé l'enveloppe CVEC pour 2-3 ans. Globalement, le budget du SUMPPS est en hausse, mais il y a un changement de périmètre. **Thierry Blond** indique qu'il y a besoin de communication à ce sujet.

Catherine Caille-Cattin répond qu'il est dommage que Corinne Lesueur-Chatot ait son travail pris en grande partie par la médecine préventive du travail. Le temps de monter des projets CVEC impacte sa charge de travail en tant que médecin.

Thierry Blond répond que tous les projets sont lourds et que des embauches sont prévues.

Catherine Caille-Cattin relève que l'attribution d'un budget à un laboratoire n'est pas courant.

Thierry Blond indique que cela concerne les mathématiciens. Il précise que ce budget s'explique par résultats remarquables à l'agrégation de Mathématiques par l'Université de Franche-Comté et qu'il y a un historique.

Catherine Caille-Cattin indique que le projet IREM coûte cher à l'INSPE dans une logique de pédagogie.

Thierry Blond répond qu'il y a une réflexion à avoir sur le sujet.

Alain Lamboux-Durand indique que dans l'arrêté du 3 avril 2020, toutes les licences professionnelles, certains DUT (D.U.T. de techniques de commercialisation ; de métiers du multimédia et de l'internet ; d'information-communication ; de gestion logistique et transport et de qualité, logistique industrielle et organisation) et certaines licences (mentions LLCER, LEA, Lettres et langues et pour les doubles mentions avec une majeure en langue anglaise) sont tenues de faire passer une certification en langue anglaise à leurs étudiants, par des organismes extérieurs et reconnus par le monde socio-économique. Or, le TOEIC coûte bien plus cher cette année que les années précédentes. Avant, les étudiants qui voulaient le faire le finançaient avec aide de l'Université. Aujourd'hui, tout doit être pris en charge par l'université, ce qui représente une importante charge financière.

Laurence Ricq lui répond qu'il s'agit d'une demande du ministère, qu'une discussion est déjà ouverte à ce sujet. A ce jour, il n'y a pas de retour. Pour cette année donc, il n'est pas possible d'imposer aux universités de le financer. Le ministère a été réinterrogé à ce sujet et il n'y avait toujours pas de réponse.

Alain Lamboux-Durand demande si nous serons obligés de recourir à un organisme extérieur.

Laurence Ricq lui répond que le ministère est en train de définir ce qu'est un organisme extérieur. Des précisions étaient prévues pour le mois d'octobre mais il n'y a toujours rien à ce jour.

Frédéric Muyard revient sur le coût du TOEIC et indique que Christophe Lang a précisé à ce sujet que le prix est toujours de 50 euros. L'université finance toujours un passage TOEIC par étudiant en master ou licence professionnelle, mais avec une préparation avec un TOEIC blanc. Ne passent le TOEIC que ceux qui peuvent réussir après le TOEIC blanc. Cela ne résout pas la question de l'obligation mais permet de répondre à la question du tarif.

Christine Douxami indique que nous avons un très bon département de langue et que le recours à un organisme extérieur n'est pas compréhensible.

Laurence Ricq indique que cette règle suscite beaucoup d'interrogations. Par exemple, certaines universités proches de la frontière allemande demandent pourquoi on leur impose une certification en anglais. Le ministère reconnaît avoir peut-être fait une erreur. De plus, du retard a été pris sur ce marché à cause du Covid.

Franck Palmino évoque la contribution des composantes au GVT (glissement vieillesse technicité).

Thierry Blond répond qu'une règle de proportionnalité s'applique. Une partie des mesures de promotion est liée au ministère, une autre est liée à l'université. Si l'on dépasse le seuil fixé, il n'y a plus de marge de manœuvre car tout est pris par la masse salariale.

Franck Palmino indique qu'il est plus intéressant d'avoir un budget avec une contribution plutôt que de fonctionner comme c'est le cas actuellement.

Thierry Blond explique que le budget est un millefeuille, où chacun a son enveloppe. L'idée est de répartir au plus fin. Il y a parfois des comptes à rendre sur l'utilisation du budget.

Frédéric Muyard indique qu'il pourrait être bien de voir apparaître SUP FC dans le budget formation et qu'ici, il n'y a qu'une vision assez minimaliste de ce qui entre dans le budget formation.

Le budget formation 2021 est soumis pour avis au vote de la CFVU.

Vote sur le budget formation 2021 : MAJORITE DE POUR (17 VOTES POUR) ET 4 ABSTENTIONS
--

3. Informations diverses

- **Point sur les élections UFC et instances de fin de mandat**

Laurence Ricq rappelle que vendredi dernier ont eu lieu les élections pour le Conseil d'Administration (CA), collège A.

Laurence Ricq indique que le 5 novembre 2020 aura lieu la nomination des extérieurs pour le CA, et que l'élection du président de l'Université aura lieu le 17 novembre 2020.

Laurence Ricq indique que la prochaine CFVU du 26 novembre 2020 se tiendra sous sa forme actuelle avec les membres actuels de la CFVU, et que la prise de fonction des futures instances aura lieu au 1^{er} décembre.

Laurence Ricq indique que le futur CA entérinera les décisions de la CFVU actuelle.

Enfin, **Laurence Ricq** rappelle que les élections d'UBFC se dérouleront par voie électronique du 2 au 6 novembre prochain. Les listes électorales sont publiées sur l'ENT de l'Université.

- **PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé) / LAS (Licences Accès Santé)**

Laurence Ricq indique qu'une réunion est prévue avec les composantes concernées à propos de la mise en œuvre de la réforme santé ce vendredi 23 octobre à 9 heures. L'objectif est de se mettre d'accord sur le calendrier qui n'a pour l'heure toujours pas été validé, répondre à des questions d'organisation et de procédure, ajuster ou régler des modalités, questions, passerelles, etc.

- **Capacités d'accueil 2021/2022**

Laurence Ricq précise que les capacités devront être votées à CFVU de novembre.

Elodie Belle précise qu'une demande a déjà été faite concernant les intentions de capacité en première année (Parcoursup 2021), mais qu'un nouveau message va être adressé aux composantes très rapidement pour leur demander de faire remonter leurs capacités d'accueil pour la rentrée prochaine.

Laurence Ricq indique qu'il y a une demande du gouvernement d'ouvrir plus largement les capacités d'accueil dans les universités.

- **Appel à manifestation d'intérêt**

Laurence Ricq indique que cet appel est à déposer pour le 13 novembre pour le parcours préparatoire au professorat des écoles. Cela vise à pouvoir intégrer le master MEEF. Ces licences sont en partenariat avec des lycées : 50% des cours assurés par les lycées. L'information sera rétroactive à ce sujet car les délais sont très courts.

- **Covid-19**

Laurence Ricq indique que les préfets peuvent amener des restrictions n'importe quand en raison de l'état d'urgence sanitaire actuel, que nous devons suivre. Les zones couvertes par le couvre-feu ont d'ores et déjà l'obligation de réduire à 50% la jauge maximum d'accueil dans les lieux de leurs universités. **Laurence Ricq** précise que cela pourrait nous arriver à tout moment et que la semaine dernière, sur le site du gouvernement, cette jauge était indiquée pour tout le territoire, ce qui était peut-être une anticipation de leur part.

- **Ouverture des BU**

Laurence Ricq laisse sur ce point la parole à **Jeanne-Marie Jandeaux**.

Jeanne-Marie Jandeaux indique que la BU Santé est lauréate du plan bibliothèque ouverte plus 2020-2023, ce qui lui permettra d'ouvrir le samedi après-midi. A la suite de la crise de la Covid-19 et de l'organisation RH à mettre en place, le ministère de l'enseignement supérieur a accordé le report de l'extension d'ouverture à janvier 2021 au lieu de septembre 2020. Toutefois, les crédits sont alloués dès maintenant ; ils sont donc utilisés pour le moment pour augmenter les nocturnes en BU santé. La BU santé sera ouverte, du 19 octobre à la fin de l'année civile jusqu'à 22 heures du lundi au jeudi.

4. Approbation des procès-verbaux de la CFVU du 15 avril 2020, de la CFVU du 22 septembre 2020 et de la consultation électronique de la CFVU du 30 septembre 2020

Laurence Ricq explique qu'une demande de modification du procès-verbal du 15 avril 2020 a été effectuée par **Sophie Montel**, et indique que la correction a été effectuée.

Vote pour approuver les procès-verbaux de la CFVU du 15 avril 2020 et du 22 septembre 2020 ainsi que celui de la consultation électronique du 30 septembre 2020 : **UNANIMITE POUR**

5. FSDIE – projets inférieurs à 500 euros : commission électronique du 13/10/2020

Laurence Ricq précise qu'aucun membre de la commission n'a pu se rendre disponible pour présenter le projet à la CFVU. **Laurence Ricq** indique que le bilan a déjà été transmis (*cf. document en annexe n°3*).

Laurence Ricq rappelle que le premier projet consistait en l'organisation d'une journée découverte de Besançon pour les étudiants béninois, qui a eu lieu le 17 octobre dernier. Elle précise que nous n'avons pas pu savoir avant la réunion quel plan sanitaire avait été mis en place pour cette journée.

Laurence Ricq indique que le second projet est une nuit du hand au gymnase des Montboucons, pour sensibiliser à la pratique du hand fauteuil. La proposition est d'accorder une subvention de 500 euros sur le budget initial. Cette journée est prévue le 24 novembre prochain.

Vote des décisions de la commission FSDIE du 13 octobre 2020 : **UNANIMITE POUR**

6. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2020-2021 (suite)

Laurence Ricq précise qu'il s'agit là de l'ensemble des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) du SUP FC, qui a effectué sa rentrée en octobre, et de quatre tableaux où résidait une erreur matérielle :

- **Tableau du PASS option Psycho** : erreur dans le nombre d'ECTS de chaque UE. Il était spécifié 1 à la place de 6. Pour rappel, chaque option du PASS compte pour 12 crédits ECTS à l'année, soit 6 par UE (sur chacun des semestres).
- **Tableaux de PASS et PACES redoublement** concerne la modification de la durée d'une seule épreuve (UE6 au Semestre 2) qui passe de 1 heure 30 minutes à 1 heure. Du fait de la réforme, le programme de cette UE a été allégée et la durée d'une heure, correspond davantage à la réalité du contenu de l'enseignement.

- **Master Administration publique, parcours politiques publiques**, il s'agit surtout de préciser les natures d'épreuves, durée, etc. par rapport à ce qui avait été voté au mois de septembre.

(Cf. documents en annexe n°4).

Samira Flint indique qu'il serait souhaitable que les composantes respectent les délais qui leur sont imposés, quand on demande aux étudiants de faire de même. Elle précise que la CFVU se montre très souple concernant le délai des envois des M3C, mais que le retard ne doit pas devenir la règle.

Laurence Ricq ajoute que le respect des délais permet également de voter les M3C en COGES avant leur vote à la CFVU, et que cela est effectivement préférable.

Vote des modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2020-2021 (suite) : UNANIMITE POUR
--

7. Campagne des DU, DIU 2020-2021 (suite)

Laurence Ricq indique que le CLA propose la création d'un DU Etudes françaises « langue, culture et société » Niveau C1.1. Elle explique que ce DU existe déjà en présentiel mais que l'idée est de le passer à distance. Il s'agit d'un diplôme destiné à des étudiants maliens. Une convention avec un ministère finance ce DU. Il s'agit d'un passage à distance des enseignements mais les modalités restent les mêmes. S'il est possible de revenir sur site dès janvier, alors il y aura des possibilités en présentiel (cf. document en annexe n°5).

Laurence Treps indique qu'une question se pose sur la mise en œuvre du DU, car la mention à distance figure dans l'intitulé de diplôme. **Laurence Treps** précise que s'agissant d'une modalité, elle ne devrait pas figurer dans titre, comme pour ceux du SUP FC. Elle demande s'il est possible d'émettre une réserve sur libellé exact du DU lors du vote.

Laurence Ricq lui répond que cela est possible.

Guy Labarre demande pourquoi on ne fait pas pour ce DU des M3C avec version à distance comme cette année, en prévision d'une dégradation de la situation sanitaire.

Laurence Treps lui répond que le contenu de ce DU est différent, adapté par rapport à celui en présentiel. C'est un parcours pédagogique différent, mais avec un objectif qui est le même.

La campagne des DU, DIU 2020-2021 (suite) est soumise au vote de la CFVU pour avis. La mise au vote concerne la modalité et maquette, à l'exception de l'intitulé exact qui sera à reconfirmer avec la composante pour éviter toute discrimination.

Vote de la campagne des DU, DIU 2020-2021 (suite) : UNANIMITE POUR

8. Questions diverses

Laurence Ricq rappelle qu'une question transmise par **Alain Lamboux-Durand** a déjà été abordée précédemment.

Brigitte Grillot évoque le problème de la restauration des étudiants en santé sur les Hauts du Chazal. **Brigitte Grillot** rappelle que le CROUS a diminué les places au resto U, et indique que les étudiants font parfois 40 minutes de queue avant de pouvoir se restaurer. En conséquence, les étudiants

demandent s'ils peuvent manger au sein de la BU, ce qui leur est accordé. Certains disent qu'ils n'ont pas le temps de manger et qu'il n'y a plus de choix lorsqu'ils passent au RU. Les étudiants ne peuvent donc pas se restaurer ni le midi ni le soir avec les nocturnes de la BU. **Brigitte Grillot** rappelle que la BU ne peut pas prévoir de micro-ondes ni de salle de repas dans la BU et que le food truck ne vient plus. Elle indique qu'elle a beaucoup de retours de la part des étudiants à ce sujet.

Brigitte Grillot soulève également le problème des étudiants boursiers, qui peuvent bénéficier d'un repas à un euro mais qui sont parfois contraints d'aller se restaurer à Chateaufarine et perdent donc le bénéfice de ce dispositif.

Hadrien Karneth indique qu'effectivement, il y a des retours sur ce problème au niveau des étudiants en santé mais aussi sur tout Besançon. La diminution du nombre de places complique les choses. **Hadrien Karneth** rappelle que les gens avaient avant accès aux micro-ondes dans les cafétérias mais qu'elles ont maintenant toutes fermées. Il faudrait essayer de voir pour rouvrir les cafétérias. A Dijon, les associations étudiantes ont contacté l'université et ont élaboré une charte sanitaire pour mettre en place des événements et rouvrir des cafétérias. Cette piste pourrait donc être étudiée.

Samira Flint dit que les étudiants qui vivent au CROUS rentrent chez eux pour la plupart. Elle indique que la situation sur le site de la Bouloie n'est pas aussi tendue qu'aux Hauts du Chazal. **Samira Flint** dit qu'il relève de la responsabilité de la CFVU et de l'université d'échelonner les cours pour éviter que tout le monde soit entre 12 heures 30 minutes et 13 heures 30 minutes au RU. Elle indique qu'il faudrait voir s'il est possible d'échelonner.

Laurence Ricq lui répond que le CROUS avait alerté sur cette diminution de jauge, et que les directeurs de composantes devaient essayer de tenir compte de cela. Des retours ont été faits à ce sujet. A l'IUT, sur le site de Besançon, les horaires sont échelonnés entre 11 heures 45 minutes et 12 heures 45 minutes. A l'UFR ST, il a été demandé aux enseignants d'essayer de déplacer les cours en fin de journée pour libérer plus de temps le midi. A l'UFR SJEPEG, les emplois du temps sont construits de façon à ce que les filières aient de longues pauses le midi.

Laurence Ricq indique qu'aujourd'hui, la situation s'est un peu régulée par rapport aux autres semaines, mais que les conditions sanitaires qui se durcissent risquent de ne pas faciliter les choses.

Laurence Ricq indique que l'information sera relayée avec le CROUS mais que si la jauge sanitaire passe à 50%, la réflexion n'aura plus lieu d'être.

Jeanne-Marie Jandeaux rappelle, concernant la restauration en BU, qu'en principe on ne mange pas dans la BU, mais que c'est exceptionnel en santé. **Jeanne-Marie Jandeaux** ajoute que lors d'une rencontre avec Dominique Froment, le directeur de la restauration évoquait les projets communs entre le SCD et le CROUS. Le directeur de la restauration a eu une écoute très attentive de la situation, et il a par conséquent déjà fait état de la problématique.

Laurence Ricq lève la séance à 16 heures 06 minutes.

Laurence RICQ
Vice-présidente
Formation initiale et continue

Laura CLERC
Secrétaire de séance

Elodie BELLE
Responsable pôle
formation et réussite étudiante

